Nations Unies E/CONF.101/15/Add.1



## Conseil économique et social

Distr. générale 27 juin 2012 Français Original : arabe

Dixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

New York, 31 juillet-9 août 2012
Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*
Rapports des gouvernements sur la situation
dans leurs pays et sur les progrès accomplis
quant à la normalisation des noms géographiques
depuis la neuvième Conférence

## Rapport de la Jordanie

Résumé\*\*

Le Royaume hachémite de Jordanie est considéré comme un État pionnier dans le monde arabe sur le plan des noms géographiques. Le Centre géographique royal jordanien (qui chapeaute et héberge le Comité national pour les noms géographiques) a fait paraître de nombreuses publications (cartes, plans, atlas, ouvrages, glossaires, etc.) sous format papier ou électronique, notamment sur les nomenclatures toponymiques en Jordanie. Il a présenté un grand nombre de noms nouveaux à l'auteur du rapport et proposé des modifications de noms d'agglomérations dans le respect des principes adoptés par le Comité national pour les noms géographiques. Ce comité se réunit chaque mois pour étudier les questions de noms géographiques et dispose d'un règlement intérieur (qui a été distribué au cours des conférences des Nations Unies et de la Division arabe d'experts, de façon à en faire profiter chacun). Le Centre géographique royal jordanien et le Comité national pour les noms géographiques ont également publié un index toponymique sous version papier et électronique, qui a été distribué à l'ONU et aux conférences arabes. La Jordanie exploite également le système arabe normalisé dans ses travaux de translitération des noms géographiques arabes.

<sup>\*\*</sup> Le rapport complet a été établi par Ibrahim Al Jaber (Jordanie), Secrétariat du Comité jordanien pour les noms géographiques et est disponible (seulement dans la langue de l'original) à l'adresse suivante : http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEGN/ungegnConf10.html.





<sup>&</sup>lt;sup>\*</sup> E/CONF.101/1.